



Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

PUBLIE LE 05 07 23

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 3 juillet 2023

Nombre de membres
Afférents : 29
Présents : 22
Qui ont pris au vote : 26

L'an deux mille vingt-trois et le 3 du mois de juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Cécile BONNEAU, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY.

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. André MOURGUES, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, Mme Dominique PIGNATEL, M. Didier ZIKA, Mme Valérie WILLEMART, Mme Elisabeth MARAINI, Mme Marion NEFF, M. Alain LEVINSPUHL, Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA, M. Etienne HERPIN, Mme Valérie MASSON-RAGUSA, Mme Marjolaine CHATONEY.

Excusés, avaient donné procuration :

M. Anthony BICCHIERAI avait donné procuration à M. Jean-Louis LABOURAYRE.

M. Patrice THOMAS avait donné procuration à Mme Marie-Laure WALTHER.

Mme Géraldine CAMPENS avait donné procuration à Mme CHATONEY.

Mme. Christine BEAULIEU avait donné procuration à M. LEVINSPUHL.

Absents :

M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Bruno CHAIX, M. Philippe GALIZZI.

A été nommé secrétaire : M. Jean-Louis LABOURAYRE.

DELIBERATION N° 2023-07-19

Nomenclature ACTES 4.1

MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant la nécessité de créer et de supprimer des grades.

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la création des postes ci-dessous.

AUTORISE Monsieur le maire à prendre les arrêtés individuels correspondant



Le Maire,
Maxime MARCHAND

VOTE :

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : M. le Maire

DELIBERATION N° 2023-07-19**Objet : Modification de la liste des emplois permanents**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Ce tableau de l'effectif a fait l'objet d'une première modification lors du conseil municipal du 28 février 2023, il convient de procéder à son actualisation, afin de permettre au maire de nommer sur les grades correspondants les agents titulaires.

La loi sur la transformation de la fonction publique a donné plus de compétences aux collectivités territoriales pour la gestion des carrières de leurs fonctionnaires.

En effet, ce n'est plus la compétence de la commission administrative paritaire mais celle du comité social territorial.

ACTUALISATION DU TABLEAU DE L'EFFECTIF AU REGARD DES BESOINS DE LA COLLECTIVITE :**Récapitulatif des créations**

GRADE	Temps de travail	MOTIF DE LA CREATION	A compter du :
Agent de maîtrise principal	35 heures	Avancement de grade	01/09/2023
2 rédacteurs territoriaux	35 heures	Avancement de grade	01/08/2023

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 013-211301049-20230703-DEL2023_07_19-DE

ANNEXE 1 - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/08/2023

Statut	FILIERE	Cat.	CADRE D'EMPLOIS	GRADE (PPCR)	Nb heures semaine	Postes pourvus			Postes vacants		TOTAL GENERAL						
						TC	TNC	total	TC	total							
contractuel	Collaborateur de cabinet	A			35h				1		1						
		Total A							1		1						
Total Collaborateur de cabinet											1	1	1				
Total contractuel											1	1	1				
fonctionnaire	Administrative	A	Attaché	ATTACHE PRINCIPAL ATTACHE TERRITORIAL	35h	1		1			1						
		Emploi de direction			DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES		3		3			3					
		Total A					1		1			1					
		B	Rédacteur	REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe REDACTEUR	35h 35h	2 2		2 2		2		2 4					
		Total B					4		4	2		2 6					
	C	Adjoint administratif territorial	ADJOINT ADMINISTRATIF		ADJOINT ADMINISTRATIF	35h	7		7			7					
			ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2è classe			20h		1	1			1					
						35h	8		8			8					
			ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère classe			35h	9		9	1		1	10				
			Total C					24	1	25	1		1 26				
	Total Administrative											33	1	34	3	3	37
	MS - médico-sociale	A	Puéricultrice	PUERICULTRICE CLASSE NORMALE		35h				1		1					
				Total A						1		1					
				C	Auxiliaire de puériculture	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 1ère classe	35h	5		5	1		1 6				
	Total C											5	1	5	1	1	6
Total MS - médico-sociale											5	1	5	2	2	7	
MS - sociale	A	Educateur de jeunes enfants	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS de 1ère cl		35h				1		1						
			Total A						1		1						
			C	Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM PRINCIPAL DE 2è classe		35h	5		5			5				
ATSEM PRINCIPAL DE 1ère classe		35h			4		4			4							
Total C											9	1	9	1	1	9	
Total MS - sociale											9	1	9	1	1	10	
Police municipale	B	Chef de service de PM	CHEF DE SERVICE PM		35h				1		1						
			Total B						1		1						
			C	Agent de police municipale	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL			8		8	1		1 9				
Total C											8	1	8	1	1	9	
Total Police municipale											8	1	8	2	2	10	
Sportive	B	Educateur des APS	EDUCATEUR TERR. DES APS PRINCIPAL DE 1ère CLASSE		35h	1		1			1						
			Total B						1		1						
Total Sportive											1	1	1	1	1	1	
Technique	B	Technicien	TECHNICIEN		35h	1		1	1		1						
			TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère classe		35h				1		1						
	Total B											1	1	1	2	2	3
	C	Adjoint technique territorial	ADJOINT TECHNIQUE		28h					1		1					
					30h		2	2				2					
					35h	15	1	16	4		4	20					
					32h		1	1				1					
			ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1è classe		35h				1		1	1					
			ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2è classe		35h	22		22	1		1	23					
			AGENT DE MAITRISE		35h	4		4				4					
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL			35h	7		7	1		1	8							
Total C											48	4	52	7	1	8	60
Total Technique											49	4	53	9	1	10	63
Animation	C	Adjoint d'animation	ADJOINT D'ANIMATION		28h					1	1						
			Total C							1	1						
Total Animation											1	1	1	1	1	1	
Total fonctionnaire						105	5	110	17	2	19	129					
Total général						105	5	110	18	2	20	130					